



ARRETE N° 155/2023
Portant réglementation de la circulation
sur la VC n°11 Route du Sauzet et la VC N°32 Chemin de l'Ancienne scierie

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie 69-897 du 06/05/1993 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales, En raison de l'intervention de l'entreprise MIDALI Frères, sise Chez Sogelink, TSA 70011 69134 Dardilly Cedex pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable.

Le Maire de la commune de Revel arrête :

Article 1er

La circulation sera réglementée sur la VC11 Route du Sauzet et la VC32 Chemin de l'Ancienne scierie, du 05/07/2023 au 05/09/2023.

Article 2

La VC11 et la VC 32 seront fermées à toute circulation sauf riverains, et en cas d'urgence. Le sens unique sera supprimé.

Article 3

La signalisation est à la charge de l'entreprise.

Article 4

Une réfection des tranchées en enrobés à chaud et collage du joint suivront les travaux avec une réception en fin de chantier (prendre contact avec les Services Techniques au 06 85 91 42 92).

Article 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Revel, le 04 juillet 2023

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

